

"CONSEIL DES SAGES"

Questions et réponses

Au Conseil des Sages

Du 20 Mars 2019

Présents : Mmes Marie-Thérèse RINGOT, Jeanne ETIENNE – MM. Bernard COLAS – Gustave DUBOIS – Yves LAURENCE – Jean-Claude PICHON – Daniel POISSONNIER – Jean-Claude RINGOT

Excusés : MM. Alain CAILLET – Yves CATTELAÏN – Joël ROBITAILLIE – Mme Ariane CHATILLON

Absent : M. Pierre LELEU

***Retour sur le compte-rendu de la dernière séance plénière**

-Aucune remarque n'étant effectué, le compte-rendu est approuvé.

***Réponses de la Commune aux questions des Sages**

Nous regrettons vivement de ne pas avoir de réponse concernant les panneaux de signalisation dans la Commune et l'entretien du petit bois jouxtant le mini-golf.

Réponse de la Ville :

Les services Techniques de la Ville en collaboration avec les services de la Communauté d'agglomération du Boulonnais étudient une signalisation verticale pour les accès au parking et à la plage. Quant au petit bois, un entretien a été réalisé pour le cross des enfants en date du 5 avril 2019.

***Vie pratique dans la Commune**

Digues Nord et Sud

Le retour des températures plus clémentes et des vacances scolaires font que la Digue est très fréquentée. Allons-nous voir, enfin, des passages plus fréquents de la Police ? Simple piéton, il va falloir bientôt se faufiler entre les chiens (tenus en laisse ou non*), les vélos (surtout ceux montés par des adultes), et tous les engins à roulettes quels qu'ils soient.

Nos agents vont-ils pouvoir faire preuve de plus de fermeté ?

Des messages sonores ponctuels et pré-enregistrés sont-ils envisagés ?

Si des jeux ont été réinstallés sur la partie Nord, ils sont entourés de barrières qui, malheureusement, n'empêchent pas les enfants d'y accéder.

Réponse de la Ville :

Il fallait attendre le passage du bureau de contrôle pour les mettre en service.

*N'existe-t-il pas un arrêté préfectoral demandant que les chiens soient tenus en laisse ?

Réponse de la Ville :

La réglementation concernant les chiens est repris dans l'article n°14 de l'arrêté municipal n° 2019-020 réglementant la Police et la Sécurité de la Plage, la Digue promenade de la Commune. Cet article stipule « qu'en raison du respect de la qualité et de la salubrité des eaux de baignade, la circulation des chiens, chevaux et de tout autre animal, même tenus en laisse, est strictement interdite durant toute l'année sur la Digue

promenade, la plage et dans la zone de baignade. Elle est toutefois tolérée sur la plage entre le Centre Régional de Voile et la Pointe de l'Ailette, durant la période non estivale, du 1er octobre au 14 avril, les chiens devant être tenus en laisse.

Ne sont tolérés que les chiens « guide » d'aveugle ou d'assistance accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L. 241-3 du Code de l'action sociale et des familles. »

Forêt des Enfants

Des constructions vont s'ériger rue Hector Berlioz et cela ne peut qu'être un atout supplémentaire pour notre Commune. Mais il faut espérer que ce « poumon vert » ne disparaisse pas mais qu'il finisse par être aménagé un peu mieux et avec un entretien plus régulier : même si les chemins sont élargis, donc plus agréables, il reste encore beaucoup de ronces et des arbres ou branches cassés.

Réponse de la Ville :

Les services techniques vont se rendre sur place.

Qu'en est-il de la **réserve foncière de la Commune** car il faut bien constater que de plus en plus de constructions sortent de terre.

Réponse de la Ville :

La question n'est pas claire. La Ville demande des précisions : que veut dire le Conseil des Sages ?

La « **friche DELATTRE** » serait vendue ? Cela n'empêche pas actuellement le dépôt de gravats et autres déchets. Que va devenir cet endroit ? Nouvelles constructions ??

Réponse de la Ville :

Les futurs propriétaires ne nous ont pas exprimé leur projet à l'heure actuel.

Le propriétaire du **Petit Golf** est décédé. Très accessible et lieu d'amusement familial, va-t-il rester ouvert ?

Réponse de la Ville :

Ce n'est pas le propriétaire qui est décédé mais le gérant du Bar. Dans tous les cas, le petit Golf étant protégé, il restera toujours tel quel.

Circulation et stationnement

Les travaux du parking Foch avancent et chacun souhaite évidemment qu'il soit utilisable pour la période estivale.

Réponse de la Ville :

L'avenue Foch sera accessible pour tous pendant la saison estivale.

Le **terrain sud** sera-t-il rendu au stationnement pour cette période ?

Réponse de la Ville :

Le terrain sud servait de lieu de stockage pour les travaux de l'avenue Foch. Ce dernier sera de nouveau accessible pour la mi-juin.

***Divers**

Daniel POISSONNIER n'a pas pu nous faire cette fois, et il nous demande de l'excuser, la présentation du **compteur Linky**. Il doit encore rassembler de la documentation. Absent en avril ce sera pour le mois de mai.

Nous évoquerons également la fibre optique et ses conséquences. Arrivée en souterrain dans les rues remises en état, mais comment ailleurs ?
Coût du raccordement ?

Pour la réunion d'avril, avec l'accord des participants, Mme ETIENNE va proposer à Mme MENARD de venir nous parler du Tourisme, dépendant maintenant de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Vu, le D.G.S.

Le Maire,
Francis RUELLE.